

Genre du véhicule Machine de travail lourde (véhicule spécial)	*)	Marque de fabrication INTERNATIONAL	Type H 90 E	Fiche d'homologation N° CH 5423 12
--	----	--	----------------	---------------------------------------

Constructeur INTERNATIONAL HARVESTER COMPANY mbH., Neuss am Rhein (D)
 Identification "H 90 E" sur la plaquette du constructeur et au-dessus du No du châssis

Plaquette constructeur à droite, à l'avant dans la cabine
 N° du châssis à droite, latéralement sur le chariot avant, devant le marchepied
 Identification du moteur "DVT 573 B" ou "574 TH 2U" à l'arrière, à droite sur le bloc
 Importateur principal ULRICH ROHRER-MARTI AG, Baumaschinen, 7052 Zollikofen
 Véhicule homologué 3 560 357 D 001 614

Châssis		Moteur			
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues	4	Marque	INTERNATIONAL
Direction	hydraulique, articulée, avec pompe de secours		Construction	V	Type
Transmission	convertisseur de couple av. Powershift sous charge		Carburant	D	Temps
Nombre de vitesses	4	Entraînement	toutes roues	Réfrigérissement	eau
Frein de service	air comprimé/hydraulique, 2 circuits chacun, à expansion interne, sur toutes les roues		Alésage	114,3	Nombre cylindres
Frein auxiliaire	circuits AV + AR du frein de service		Cylindrée	9378	Course
Frein d'arrêt	mécanique, à disque, sur cardan, levier articulé		Puissance en kW	183	CV-impôt
Ralentisseur	-		DIN	248	à t/min
Contrôle 2 circuits	double manomètre + LT / contrôle niveau + LT		Bruit à proximité	90	dB/A
			Silencieux	1 = 800 x ø 310 mm	à t/min
			Mesure des gaz	Bacharach	3,5
				BOSCH noircissement	3,1 à 2600 t/min

Carrosserie		Poids			
Nombre de portes	2	Poids à vide	avant 9350	arrière 11150	total 20500
Ceintures sécurité	-	Charge utile			
Cale	1 = 430x290x250 mm	Poids total	9350	11150	20500
Antivol	-	Garantie fabr.	10000	12000	22000
Nombre de places	1	Dimens. pneus	23,5 - 25	23,5 - 25	(Variantes
Dimensions :	intérieur	extérieur	16 / 2,5	16 / 2,5	voir
Longueur	7990	Empattements	12460	12460	remarques)
Largeur	2950	Essieu double	50	50	
Hauteur	3400	Voie			
Porte à faux	lat.	Voies			
	av				
	ar	Braquage	g 12600	d 12900	
Distance volant - vers l'avant du véhicule -			4750		
					Vitesse maximale selon le constructeur
					Vitesse maximale testée
					à 2800 t/min au moteur

§) Equipement
 Feux de route HELLA K 21032/37
 Feux de croisement HELLA K 21032/37
 Feux de position HELLA K 21032/37
 Feux rouges R (E)
 Feux stop S1 (E)
 Clignoteurs av 1 (E) 4 (E) ar 2a (E)
 Catadioptres av I (E) ar I (E)
 Feux de gabarit av A (E) ar
 Feux complémentaires 2/ lampes de travail avec LF
 Eclairage plaque 2/ séparés
 Essuie-glace 1/ balais avec/sans lave-glace
 Avertisseurs BOSCH CH 5 0301 07 el
 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Machine de travail lourde (véhicule spécial)
 Marque et type INTERNATIONAL H 90 E
 Homologation N° CH 5423 12
 Carrosserie pelle
 Places total 1 avant
 Poids à vide 20500 Carburant D
 Charge utile - CV-impôt 47,76
 Poids total 20500 Cylindrée 9378

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule = 4350 mm largeur 2950 mm poids 20500 kg.
- **) Mesures du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 14,5 km/h, M3, 85 dB/A
 à proximité = microphone à 50 cm de la roue arrière gauche.
- +) Insonorisation : tôles enduites de matière absorbante à l'avant, en-dessous et en-dessus de la transmission, sous la cabine;
 tôles conductrices d'air, enduites de matière absorbante, en-dessus du moteur et à l'arrière du véhicule.
- §) Equipement : la hauteur des feux de croisement et de position, la hauteur et la distance depuis l'avant du véhicule des clignoteurs latéraux sont admises pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

- 100 - Le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation;
- 104 - des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires;
 - V-max. 38,5 km/h, permis de conduire de la catégorie F;
- 125 - aurotisation spéciale obligatoire;
- 137/138 - signalisation jaune/noir: de la protection sur les dents de la pelle, des bavettes arrières;
- 141 - doivent être assurés : les leviers de commande de la pelle;
 - lors de courses sur la voie publique, les feux prescrits doivent être montés, ainsi que les bavettes.

Remplace FH CH 5423 12 du 18.12.1978
 Identification du moteur

lieu et date de l'homologation
 Zollikofen, 18.12.78 / 19.3.79 / 5.4.79

berne, 5.3.1980

Service fédéral d'homologation